

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 379€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur  
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés  
+ de 90 000 Euros

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur :

COMMUNE DE  
MONTESSON

Type de Numéro national d'identification : SIRET  
N° National d'identification : 21780418600013  
Ville : Montesson  
Code Postal : 78360  
Groupement de commandes : Non

## Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :  
<https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non  
Nom du contact : Mylène BAKOUR  
Adresse mail du contact :  
Commande.publique@montesson.fr

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés  
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles  
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants  
Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limite de réception des plis : 31 octobre 2023 à 12 h 00  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réhabilitation d'un ancien Dojo en maison des Solidarités.  
Code CPV principal  
Descripteur principal : 45454000  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : Réhabilitation d'un ancien dojo en maison des solidarités  
Mots descripteurs : Tous corps d'état,  
Lieu principal d'exécution du marché : Montesson  
Durée du marché (en mois) : 12  
Valeur estimée (H.T.) : 951504,70 euros  
La consultation comporte des tranches : Non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché alloti : Oui

## Section 5 : Lots

Description du lot : Lot 1: VRD/Gros oeuvre/étanchéité/Menusiseries extérieures  
Code CPV principal : 45223220  
Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros  
Lieu d'exécution du lot : Place roland gauthier  
Description du lot : Lot 2 : CVC/Plomberie  
Code CPV principal : 45330000  
Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros  
Lieu d'exécution du lot : Place roland gauthier  
Description du lot : Lot 3 : Doublages /cloison/faux-plafonds/menusiseries intérieures et électricité  
Code CPV principal : 45421000  
Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros  
Lieu d'exécution du lot : Place roland gauthier  
Description du lot : Lot 4 : Revêtements de sol/carrelage/fa.ence/ peinture / nettoyage  
Code CPV principal : 44111400  
Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros  
Lieu d'exécution du lot : Place roland gauthier

## Section 6 : Informations

Complémentaires  
Visite obligatoire : Oui  
Détail sur la visite (si oui) : Deux visites obligatoires des lieux d'exécution du marché sont prévues. Celles-ci sont programmées le vendredi 06 octobre à 10h00 et mercredi 11 octobre à 14h00 sur site - 1, place Roland Gauthier 78360 Montesson.  
Date d'envoi du présent avis : 25/09/2023

Constitution  
de société

Aux termes d'un ASSP en date du 10/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : SAKO  
Objet social : Achat, Vente, Fabrication et Sertissage de bijoux en sous-traitance.  
Siège social : 7 rue de Vernon, 78270 NOTRE DAME DE LA MER  
Capital : 1 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES  
Président : Monsieur DEMERDJIAN Sarkis, demeurant 7 rue de Vernon, 78270 NOTRE DAME DE LA MER  
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.  
Clause d'agrément : Cession et transmission est libre

## Divers société

## BIZ BOOSTER

EURL au capital de 100,00 € Siège social : 57 rue de la paroisse 78000 VERSAILLES RCS VERSAILLES 888219805  
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2023 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M BERBER Thomas demeurant 57 rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 25/09/2023. Radiation au RCS de VERSAILLES.

## SCI FRANSOLOC

SCI au capital de 1500 € Siège social : 38 rue Nationale 78940 LA QUEUE-LES-YVELINES RCS VERSAILLES 491355137  
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/09/2023 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M DUFURETS Franck demeurant 19 rue de la mare Montigny 78910 ORGERUS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/09/2023. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Collectivités  
territoriales

Le bon réflexe,  
c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces  
d'enquêtes  
publiques

01 87 39 82 96  
legales2@leparisien.fr



## Enquête Publique

publilégal®  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, NON COLLECTIF ET PLUVIAL DES COMMUNES DE BIEVRES, BOIS D'ARCY et VELIZY-VILLACOUBLAY

Par un arrêté du 6 juillet 2023, le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial des communes de BIEVRES, BOIS D'ARCY et VELIZY-VILLACOUBLAY.

En application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une enquête publique, préalable à l'adoption du zonage et son annexion aux documents d'urbanisme aura lieu du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au lundi 13 novembre 2023 à 17h00 inclus, soit 29 jours. Suite à l'évaluation environnementale au cas par cas menée par la MRAE, aucune étude d'impact n'est prévue.

Monsieur Michel GENESCO a été désigné, le 05 juin 2023, en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier, lors des permanences prévues à cet effet les jours et heures suivants.

## BIEVRES

Samedi 21/10/2023 de 9h30 à 12h30  
Mardi 07/11/2023 de 9h30 à 12h30

## BOIS D'ARCY

Jeudi 19/10/2023 de 16h00 à 19h00  
Jeudi 09/11/2023 de 16h00 à 19h00

## VELIZY VILLACOUBLAY

Lundi 16/10/2023 de 9h00 à 12h00  
Mardi 07/11/2023 de 15h30 à 18h30

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner leurs observations sur les registres subsidiaires, pendant les heures normales d'ouverture de la mairie, à savoir :

## BIEVRES

Lundi : 14h30 - 17h30  
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 / 14h30-17h30  
Jeudi et samedi : 8h30 - 12h30

## BOIS D'ARCY

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-12h30 / 13h30-18h00  
(Pour ces jours, en période de congés scolaires les horaires sont : 9h30-12h30 / 13h30-17h30)  
Jeudi : 12h30 - 19h30

## VELIZY VILLACOUBLAY

Lundi : 8h30-17h  
Mardi : 8h30-12h00/15h00-19h00  
Mercredi à vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Samedi : 9h00 - 12h00

## SIEGE DE L'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Lundi à vendredi : 8h30-12h00/14h00-17h00

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-2023-vgp>

Les observations du public pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de chaque Mairie concernée ou par mail à « [zonage-assainissement-2023-vgp@mail.registre-numerique.fr](mailto:zonage-assainissement-2023-vgp@mail.registre-numerique.fr) ».

Elles devront parvenir avant la clôture de l'enquête et seront annexées aux registres d'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en Mairie de BIEVRES, BOIS D'ARCY et VELIZY-VILLACOUBLAY, et au siège de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc où il sera possible d'en obtenir communication, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables pendant une année sur le site internet de Versailles Grand Parc à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-2023-vgp>

Les dispositions du zonage seront annexées au PLU de chaque commune.

EP 23-521 / contact@publilegal.fr

publilégal®  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS ET DEUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET DE SERVICE PUBLIC SITUÉ ROUTE DE POISSY (SECTEUR PLAINE NORD) A CHAMBOURCY.

Par arrêté N°23/033 du 14 septembre 2023, Monsieur le Maire de Chambourcy ouvre une procédure de Participation du Public par Voie Electronique :

**Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 inclus**, soit 31 jours calendaires consécutifs,

Cette procédure a pour objet la construction d'immeubles d'habitations de 396 logements, deux équipements d'intérêt collectif et de service public, de parcs de stationnements extérieurs et en sous-sol au Nord de la commune de Chambourcy.

Le dossier mis à disposition du public comprendra le dossier de permis de construire (en ce compris l'étude d'impact du projet), les avis des services consultés dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) et la réponse qui a été apportée à cet avis par la SAS NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chambourcy>

Le dossier comprend notamment :

- La note juridique et de présentation du projet,
- L'étude d'impact et son mémoire non-technique,
- La note de présentation synthétique du projet,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale,
- Le dossier de demande de permis de construire n° PC 07813322G0016

Pendant toute la durée de la procédure, les observations, propositions ou questions du public ne pourront être recueillis que par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible depuis le courriel suivant : [ppve-porte-chambourcy@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppve-porte-chambourcy@mail.registre-numerique.fr) et depuis le site internet dédié à la procédure, à savoir : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chambourcy>

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne sera pas prise en considération.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé en Mairie de Chambourcy (Place Charles de Gaulle, 78240 Chambourcy), siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi : 13h30 à 18h00
- Mardi au Vendredi : 8h30 à 12h ; 13h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme, Place Charles de Gaulle, 78240 Chambourcy, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressé soit par courriel à l'adresse suivante [urbanisme@chambourcy.fr](mailto:urbanisme@chambourcy.fr), soit par téléphone au 01 39 22 31 31 (Urbanisme). Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation.

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique et le document de synthèse susvisé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié de la procédure : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chambourcy> ainsi que sur le site internet de la Ville de Chambourcy, au plus tard à la date de la décision du Maire sur la demande de permis de construire qui ne pourra elle-même intervenir avant l'expiration d'un délai de 4 jours après la fin de la participation du public par voie électronique.

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est Monsieur le Maire de Chambourcy, qui statuera par arrêté.

Le Maire  
Pierre MORANGE

EP 23-530 / contact@publilegal.fr

Le Parisien

Collectivités territoriales,  
optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements  
d'Île de France et Oise

01 87 39 84 00  
legales@leparisien.fr

TEAM  
MED/A